



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par la soussignée à l'effet que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 17 novembre 2025, laquelle se tiendra à l'hôtel de ville situé au 5 rue Gale, à Ormstown, à compter de 18h30, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure ci-dessous :

Adresse : 1266, rue de la Vallée

Lot : 6 310 142, du cadastre du Québec.

Objet: La demande d'accorder une distance de 0.96 mètres entre le bâtiment principal et garage détaché plutôt que 1.5 mètres minimum, tel que stipulé dans le règlement de zonage no. 148-2023, soit une dérogation de 0.54 mètres.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure doit se présenter à la séance ordinaire du Conseil du 17 novembre 2025, 18h30.

DONNÉ À ORMSTOWN, ce 29^e jour du mois d'octobre 2025.

Me Antonina Roudavina
Greffière et directrice des affaires juridiques